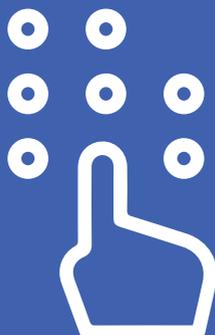


Sécurisez
votre entreprise
faites appel
à un

**Expert-
Comptable**



**Ne soyez ni victime,
ni complice,**

**Protégez
votre
entreprise !**



Ne déléguez pas vos
prestations comptables
à un non membre
de l'Ordre,
sans compétence,
sans assurance
professionnelle.

L'exercice illégal
de la profession
d'expert comptable
est une infraction pénale.



**Seul un
expert-comptable
inscrit au tableau
de l'Ordre est
autorisé à
tenir votre
comptabilité**

Trouvez votre expert-comptable
et toutes informations utiles sur

www.compta-illegal.fr

